GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h4	habitation en commun								
		c1	commerce de détail								
		c2	service personnel et professionnel								
		c4	atelier artisanal								
		c8	divertissement								
		c12	commerce de restauration								
		c13	commerce d'hébergement								
		p1	communautaire récréatif								
		u1	utilité publique légère								
		c9	commerce de récréation intérieure								
		c18	terrain de stationnement privé	■							
		p6	terrain de stationnement public	■							
	LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	0							
		Nombre de logements	max.	0							
	STRUCTURE / BÂT	Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	--							
		Largeur minimum	(m)	--							
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	--							

TERRAIN		Superficie minimum	(m^2)	--						
		Largeur minimum	(m)	--						
		Profondeur minimum	(m)	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	--						
		Avant maximun	(m)	--						
		Latérale minimum	(m)	--						
		Total des deux latérales minimum	(m)	--						
		Arrière minimun	(m)	--						
		Espace naturel	(%)	--						
		Rapport espace bâti / terrain	max.	--						
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--						
		Nombre de logement / hectare	max.	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES				(6) (8) (12) (15)						

ZONE: ***Cv 239 (2/2)***

Commerciale de centre-ville

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant les établissements présentant des spectacles à caractère érotique, salon de massage, bar, bistro, cabaret, discothèque et salle de billard

(b) uniquement les établissements culturels, sportifs ou liés à la santé

(c) excluant les résdences de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(15) 1 case de stationnement / logement est requis pour les logements dans un bâtiment commercial

(16) 14.32 Dispositions particulières relatives aux activités de produciton artisanale

(17) 14.33 Dispositions particulières relatives aux lofts résidentiels à même un local commercial

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2019-06-21	2019-U53-78	retrait p2
2019-11-28	2019-U53-80	Hauteur/logement
2023-03-17	2022-U53-93-1	retrait résidence tourisme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: **février 2024**

239 (2/2)